



# PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 23 mai, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYESSES, maire de Nailloux.

Tous les documents nécessaires au conseil ont été envoyés avec la convocation le 17 mai 2019.

Étaient présents : 12 : Anne BORGETTO, Nawal BOUMAHDJ, Charlotte CABANER, Didier DATCHARRY, Lison GLEYESSES, Delphine LEGRAND, Pierre MARTY, Éva NAUTRÉ, Cécile PAUNA, Agnès SALVATORI, Daniel VIENNE, Antoine ZARAGOZA.

Étaient excusés : 11 : Lilian CHAUSSON, Patrick DUSSOL, Michel DUTECH, Thierry LATASTE, Anne MENDEZ, Georges MÉRIC, Sabine MORENO, Maurice NICOLAU, Michael OPALA, Fabienne SERENE, Armelle TRÉMANT.

Pouvoirs : 9 : Patrick DUSSOL pouvoir à Didier DATCHARRY, Michel DUTECH pouvoir à Charlotte CABANER, Thierry LATASTE pouvoir à Daniel VIENNE, Anne MENDEZ pouvoir à Lison GLEYESSES, Georges MÉRIC pouvoir à Pierre MARTY, Sabine MORENO pouvoir à Anne BORGETTO, Maurice NICOLAU pouvoir à Antoine ZARAGOZA, Fabienne SERENE pouvoir à Agnès SALVATORI, Armelle TRÉMANT pouvoir à Delphine LEGRAND.

Secrétaire de séance : Anne BORGETTO.

**Selon l'ordre du jour prévu, les décisions prises :**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **1. Délibération 19-050 : OPPOSITION AU TRANSFERT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – PROCÉDURE DE MINORITÉ DE BLOCAGE**

Madame le Maire donne la parole à monsieur Daniel VIENNE, adjoint.

**M. VIENNE** rappelle aux membres du conseil municipal que la communauté de communes des Terres du Lauragais est compétente en matière d'eau et d'assainissement en compétence optionnelle.

Cependant, pour l'assainissement, l'intérêt communautaire précise que la communauté de communes est compétente en matière d'assainissement non collectif uniquement.

**M. VIENNE** rappelle que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe attribue, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communautés de communes est venue aménager les modalités de ce transfert sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier.

Il est ainsi prévu que les communes membres d'une communauté de communes, qui n'exerçait pas l'une ou l'autre de ces deux compétences au moment de la publication de la loi précitée, puissent délibérer, sous certaines conditions, pour reporter la date du transfert obligatoire de ces compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette minorité de blocage interviendra si, au moins, 25 % des communes représentant 20 % de la population intercommunale ont délibéré pour s'opposer au transfert, **au plus tard le 30 juin 2019.**

Cependant, s'agissant spécifiquement de la compétence obligatoire « assainissement », qui comprendra à la fois le collectif et le non collectif, le législateur a souhaité étendre le champ de la minorité de blocage aux communes membres d'une communauté de commune exerçant, à la date de publication de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, uniquement les missions relatives au service public de l'assainissement non collectif, ce qui est actuellement le cas de la communauté de communes des Terres du Lauragais.

Dans un tel cas, les communes membres de cette communauté de communes conservent la possibilité de délibérer afin de reporter, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 **au 1<sup>er</sup> janvier 2026**, la date de transfert obligatoire à la communauté de communes des Terres du Lauragais des missions relatives au service public de l'assainissement collectif, telles que définies au III de l'article L.2224-8 du CGCT.

Considérant que la communauté de communes des Terres du Lauragais n'est compétente que pour la composante « assainissement non collectif » de la compétence assainissement des eaux usées,

Madame le Maire propose au conseil municipal de s'opposer au transfert obligatoire, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, des missions relatives au service public de l'assainissement collectif, telles que définie au III de l'article L.2224-8 du CGCT.

**M.DATCHARRY** : la position actuelle c'est que l'assainissement collectif étant une partie de la stratégie urbaine, il est normal et logique à Terres du Lauragais, que les communes le garde.

La délibération est approuvée à 21 voix POUR, 0 CONTRE, et 0 Abstention.

## **2. Délibération 19-051 : LOCATION DU LOGEMENT ET GARAGE COMMUNAUX RUE DE LA BOUCHERIE**

Madame le Maire donne la parole à **Mme Eva NAUTRE**, adjointe, qui informe l'assemblée que le logement communal du 16 rue de la boucherie est en cours d'achèvement, les travaux s'exécutant en régie.

Afin de mettre celui-ci à la location, il convient de valider les principes de location en tant qu'appartement meublé.

Ce choix permet à la collectivité une certaine réactivité pour gérer les locations, les baux étant notamment conclu pour 1 an à minima au lieu de 3 ans pour un bail habituel.

Considérant l'avis de la commission « finances » du 16 mai 2019,

Considérant le marché de location des appartements sur la commune,

Il est proposé que le loyer de l'appartement soit fixé à 400 € mensuel, charges non comprises, que celui du garage soit fixé à 50 € mensuel et que madame le Maire puisse être autorisée à conclure au nom de la commune tous les baux à venir.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux,

Madame le Maire propose à l'assemblée d'accepter la proposition du loyer mensuel de 400 €, charges comprises pour le logement et du loyer mensuel de 50 € pour le garage.

Elle propose aussi que le conseil municipal lui accorde l'autorisation de conclure tous les baux à venir au nom de la commune.

**MME SALVATORI** : tout n'est pas en régie sur ces travaux, je vois une camionnette d'un plaquiste.

**M.REFLOCH (DGS)** : non ce sont des travaux faits par les agents municipaux. Après il y a peut-être des travaux dans les maisons à côté mais là je ne suis pas au courant.

**MME SALVATORI** : bon d'accord. Mais je vois cette camionnette.

**MME GLEYES** : non tous les travaux sont en régie, il y a pas d'entreprises ou artisans extérieurs.

**MME SALVATORI** : mais ça ne m'aurait choquée qu'un plaquiste professionnel intervienne.

**M.REFLOCH (DGS)** : et je peux vous certifier que c'est bien fait par l'employé municipal, il a très bien travaillé.

**MME SALVATORI** : ma seconde remarque c'est sur le garage. On avait parlé en commission travaux, on avait demandé ce qui avait été fait car ce garage était dans un état moyen. Est-ce qu'il y a quelque chose qui a été fait depuis la dernière commission ? Et autre chose, après l'étude d'URBANIS, une des conclusions était qu'il fallait que les gens se garent dans leur garage pour désencombrer la rue. Est-ce qu'il va y avoir une demande dans ce but à la personne qui va prendre la maison et le garage, c'est-à-dire de ne pas s'en servir comme entrepôt mais bien comme garage ?

**MME NAUTRE** : c'est une situation particulière, c'est un monsieur qui travaille à son compte et qui cherche un endroit pour entreposer son matériel.

**MME SALVATORI** : donc ça va à l'encontre de l'étude URBANIS. C'est fort quand même.

**MME NAUTRE** : je termine ; il ne va pas rester longtemps dans le logement, c'est pourquoi c'est un bail court. C'était vraiment pour lui permettre d'entreposer son matériel, ce n'était même pas la demande au départ.

**MME SALVATORI** : donc, toute l'étude et l'analyse qu'on a faites, pour réhabiliter les garages, pour inciter les gens à utiliser les garages pour les véhicules pour dégager les rues, nous-mêmes, la mairie, on ne donne pas l'exemple.

**MME CABANER** : je pense qu'on a fait un exemple suffisamment important en réhabilitant le logement malgré votre refus. Il a été réhabilité, ça fait quand même un logement dans la Bastide qui est dans un bon état, qui peut donner des exemples aux autres. Le garage, vous l'avez dit en commission travaux, est dans un état actuel et est susceptible d'évolution. Au niveau budgétaire, on a fait en fonction aussi d'éléments. Je pense que c'est un début de quelque chose, il ne faut pas toujours dit qu'on est contre les études.

**MME SALVATORI** : il y a des choses pour lesquelles je suis pour, c'est mon avis et c'est la démocratie. Mais ça, je suis foncièrement contre car je pense qu'avec ce plan d'affaire c'est impossible de rentrer dans ses sous. Et en plus on avait les procédures pour le revendre et attendre 5 ans, faire une vente à terme etc...C'est pour ça que je suis contre. Par contre le coup du garage je trouve vraiment ça dommage, ça va à l'encontre de l'esprit engagé par l'étude.

**MME BORGETTO** : ce garage, là il est loué avec la maison, mais il sera toujours avec la maison ?

**MME CABANER** : non, c'est pourquoi dans la délibération ce sont les baux. Là, il est loué avec la maison, mais en fonction de la situation, si on trouve à le louer séparé du bien on le fera. Mais actuellement la personne qui a été pressentie pour prendre cet appartement, qui est venue avec un besoin clairement identifié, avec des garanties suffisantes aussi parce qu'il

faut le dire on a des garanties, fait qu'aujourd'hui cette personne va à la fois chercher un bien correspondant à sa situation personnelle et à la fois elle a demandé à prendre le garage en même temps.

**MME BOUMAHDI** : juste une précision sur la location en général, on ne peut pas imposer quelque que soit le profil du locataire l'utilisation du garage. C'est la loi. On peut juste imposer quand il s'agit d'une copropriété avec des garages ouverts de ne pas mettre des encombrants, la loi le permet dans le règlement de la copropriété. Maintenant pour le garage, il n'était censé expliquer ce qu'il allait faire, il l'utilise comme il veut. Par contre, on peut bien sûr faire un règlement de ne pas stationner dans les rues, et demander d'aller se garer sur le parking, ça on peut, mais obliger d'utiliser le garage pour sa voiture, on ne le peut pas.

**MME SALVATORI** : URBANIS a recommandé et dit qu'on pouvait envisager d'imposer l'utilisation du garage pour garer les voitures. Je ne dis pas que je suis pour, mais on va à l'encontre.

**M.VIENNE** : il faut rappeler qu'URBANIS a fait une étude et a fait des propositions dans le sens qui va bien. Je pense qu'effectivement un garage, je ne vois pas comment obliger et imposer aux gens de ne pas utiliser leur garage en entrepôt. Mais c'est sûr dans le centre il faut continuer et essayer de suivre les recommandations d'URBANIS.

La délibération est approuvée à 17 voix POUR, 4 CONTRE, et 0 Abstention.

## **FINANCES**

### **3. Délibération 19-052 : BUDGET PRIMITIF 2019 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire donne la parole à monsieur Antoine ZARAGOZA, adjoint en charge de la commission Vie associative, qui informe l'Assemblée que l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du Budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant l'avis de la commission Vie associative en date du 27 mars 2019,

Considérant l'avis de la commission Finances en date du 16 mai 2019,

**M. ZARAGOZA** propose à l'Assemblée d'examiner et d'approuver le tableau de l'attribution des subventions aux associations.

Il est rappelé que les crédits inscrits au BP 2019 - compte 6574 - sont de 70 300 euros, la proposition d'affectation de 56 080 euros, les crédits non affectés de 14 220 euros.

**M.DATCHARRY** : je n'ai pas pu être à la commission qui a décidé de ces subventions. J'ai une remarque, il y a une association qui est passé de 5 000 € en ponctuel à 5 000 en annuel, quelle est l'explication ? Et on augmente de 6 000 € sur du régulier, c'est une stratégie d'augmentation ?

**MME GLEYES** : tous les dossiers ont été étudiés dans les différentes commissions. Sur le montage du dossier il y avait une subvention normale et une subvention pour les projets exceptionnels, je pense que les deux ont été fusionnées.

**M.DATCHARRY** : oui mais si vous regardez, l'année dernière elle était en exceptionnel pour 5000 € et maintenant c'est en annuel.

**MME CABANER** : parce que c'est une mauvaise ventilation.

**MME GLEYES** : oui c'est au niveau de la ventilation sur le budget général de l'association, car chaque fois elle demandait en exceptionnel et là c'est passé annuel.

La délibération est approuvée à 21 voix POUR, 0 CONTRE, et 0 Abstention.

### **4. Délibération 19-053 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CIRQUES. INSTAURATION D'UNE CAUTION.**

Madame le Maire donne la parole à madame Charlotte CABANER, adjointe en charge des finances.

**MME CABANER** informe l'assemblée des difficultés que la commune éprouve lors du stationnement des cirques sur la commune pour leurs représentations et pour le nettoyage des espaces après occupation du domaine public (terrain en sabline, espaces verts de l'esplanade de la fraternité).

Les tarifs d'occupation du domaine public étant régulièrement approuvés par l'assemblée, il convient maintenant de fixer une **caution à 500 €**, versée à la commune avant autorisation d'occupation du terrain et rendue au cirque, après constatation du parfait nettoyage du domaine public.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux, Madame le Maire propose à l'assemblée d'accepter la proposition de caution pour les cirques d'un montant de 500 €.

La délibération est approuvée à 21 voix POUR, 0 CONTRE, et 0 Abstention.

### **5. Délibération 19-054 : IMPLANTATION D'UNE AIRE DE JEUX. QUARTIER SAINT-MARTIN. DEMANDE DE SUBVENTION.**

Madame le Maire donne la parole à monsieur Pierre MARTY, adjoint en charge de la gestion et du suivi des travaux.

**M.MARTY** informe l'assemblée que suite aux diverses réunions et notamment celle avec les riverains, il a été décidé d'implanter une aire de jeux au quartier Saint-Martin.

Après consultation, il a été décidé de porter le choix comme suit :

Désignation	Fournisseur	Prix HT	Prix TTC
Structure multijeux « primo spazio » PRSI 2122	BP Urbain 31810 VENERQUE	6 425.00	7 710.00
Pose et sol souple	Planète jeux Sud-Ouest 09100 PAMIERES	4 952.82	5 943.38
TOTAUX		11 377.82	13 653.38

Les crédits de cette dépense sont inscrits au BP 2019 de la commune.

Considérant que ce programme est susceptible de bénéficier d'une subvention du conseil départemental,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux,

Madame le maire demande à l'assemblée d'accepter le principe de cette acquisition et la pose du jeu, et de l'autoriser à déposer la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

**MME SALVATORI** : je vais expliquer pourquoi je vais voter contre ; je n'en ai jamais entendu parler.

**MME GLEYES** : ça a été mis dans le budget, c'est discuté depuis plusieurs années en réunions de quartier.

**MME SALVATORI** : peut-être mais je n'en ai jamais entendu parler en commission urba. Pour la suivante, c'est la même chose pour le « Champs des pauvres », sauf qu'en plus pour la suivante ça mérite une réflexion d'ensemble avant de faire quelque chose qu'il faudra après faire et défaire. C'est toujours comme ça.

**MME GLEYES** : là je pense qu'on ne défera pas.

**M.DATCHARRY** : par rapport à ce qu'a dit M.MARTY, ce n'est pas simplement une délibération pour demander une subvention, il faut demander au conseil municipal d'être d'accord sur cette décision d'implantation de cette structure. Vous avez décidé d'implanter cette structure-là, ce qui en soit ne me gêne pas. Comme je ne suis pas au courant je ne voterai pas.

**MME CABANER** : on a d'abord décidé de la mettre au budget, donc ce n'est pas une découverte. Donc ça a été dit en commission finances, ça a été dit au budget donc j'estime que l'information a été communiquée. Je ne l'ai pas omise en commission finances mais peut-être ça n'a pas été discuté dans les commissions. Ça a été exposé notamment lors du vote du budget, donc aujourd'hui vous votez non pas pour une décision d'implantation, vous votez pour une demande de subvention.

**MME SALVATORI** : je m'interroge sur les termes : accepter le principe de cette acquisition.

**MME CABANER** : on doit expliquer qu'on fait une acquisition pour faire une demande de subvention. Cette acquisition a été actée au budget.

**MME GLEYES** : c'est une réelle demande.

**M.DATCHARRY** : si c'est un débat qui dure depuis tant d'années pourquoi cette année ? après vous décidez, et j'aimerais bien qu'il y ait plus qu'une personne pour décider de l'implantation, car quand on est plusieurs on a plus d'idées.

**MME CABANER** : première chose, c'est une question d'argent, on a voté le budget, vous savez que des projets sont longs à aboutir.

**M.VIENNE** : pour le « Champs des pauvres », on avait évoqué que dans le développement de l'esplanade de la fraternité, phase 2, 3 et 4, il était question de mettre des jeux d'enfants. La phase 4 vers le Champs des pauvres et vers le terrain de foot, ce sera plus tard. Les jeux actuellement sur l'esplanade de la fraternité vont être enlevés, ça se justifie pleinement de mettre ces jeux-là au « Champs des pauvres ».

**M.DATCHARRY** : oui on en a parlé, oui c'est dans le budget, mais en parler entre deux portes...à quel moment a-t-on eu dans une commission : on met ce jeu-là, avez-vous des idées ? ça me va que vous mettiez des jeux mais je m'abstiendrai. Sur le fond oui, mais la forme non.

La délibération est approuvée à 17 voix POUR, 2 CONTRE, et 2 Abstentions.

## **TRAVAUX**

### **6. Délibération 19-055 : IMPLANTATION D'UNE AIRE DE JEUX. CHAMPS DES PAUVRES. DEMANDE DE SUBVENTION.**

Madame le Maire donne la parole à monsieur Pierre MARTY, adjoint en charge de la gestion et du suivi des travaux.

**M.MARTY** informe l'assemblée que suite aux diverses réunions et notamment compte tenu la proximité de l'école élémentaire, il a été décidé d'implanter une aire de jeux au « Champs des pauvres » (avec un s car cet espace s'est toujours appelé comme ça, et est enregistré comme tel).

Après consultation, il a été décidé de porter le choix comme suit :

Désignation	Fournisseur	Prix HT	Prix TTC
Parc toboggan « château Yellow » FT 673.18	BP Urbain 31810 VENERQUE	5 015.00	6 018.00
Pose et sol souple	Planète jeux Sud-Ouest 09100 PAMIERS	4 758.23	5 709.88
TOTAUX		9 773.23	11 727.88

Les crédits de cette dépense sont inscrits au BP 2019 de la commune.

Considérant que ce programme est susceptible de bénéficier d'une subvention du conseil départemental,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux,

Madame le maire demande à l'assemblée d'accepter le principe de cette acquisition et la pose du jeu, et de l'autoriser à déposer la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

**M.DATCHARRY** : globalement on a un projet d'aménagement du Champs des pauvres, ou c'est qu'on va le poser là et qu'après on déplacera ?

**MME CABANER** : non on ne le déplacera pas et on en a parlé en commission.

**M.DATCHARRY** : donc le Champs des pauvres, on est d'accord, est un endroit stratégique pour Nailloux, c'est important en termes d'urbanisme.

**MME GLEYES** : oui.

La délibération est approuvée à 17 voix POUR, 4 CONTRE, et 0 Abstention.

## **URBANISME**

### **7. Délibération 19-056 : MAPA – RÉAMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT EXISTANT EN SALLE POLYVALENTE – CHOIX DES ENTREPRISES**

Madame la Maire donne la parole à Monsieur Pierre MARTY, adjoint délégué aux travaux.

**M. MARTY** expose ce qui suit :

La commune de Nailloux est propriétaire d'une salle mise à disposition des associations de la ville sur la zone du Tambouret à Nailloux.

La population de Nailloux augmentant, il devient nécessaire de proposer aux Naillousains et de leurs familles, une salle polyvalente permettant l'organisation de manifestations tout en répondant aux règles de sécurité en vigueur. Aussi, il a été décidé de réaménager la salle du Tambouret.

L'étude de ce dossier a été confiée à l'architecte Valérie MONTORIOL.

Un marché de travaux en procédure adaptée a été publié, en procédure dématérialisée conformément à la loi (ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret n° 2016-360), en avril 2019.

Le marché comporte 5 lots :

- Lot 1 « Réseaux – Assainissement autonome »,
- Lot 2 « Menuiseries extérieures alu – Brise soleil »,
- Lot 3 « Démolition – Doublage – Cloisons – Menuiseries intérieures »,
- Lot 4 « Electricité – Plomberie – Sanitaires – Chauffage - Ventilation »,
- Lot 5 « Carrelage - Peinture »

Les critères de sélection étaient le prix (50%), la valeur technique (35%) et le planning (15%).

Les entreprises avaient jusqu'au 10/05/2019 pour répondre.

Six entreprises ont répondu à un ou plusieurs lots dans les délais.

Un groupe de travail d'analyse des offres s'est réuni le 10/05/19 à 17h30.

Après examen des candidatures et négociations, il est proposé d'attribuer le marché aux entreprises mieux-disantes de la façon suivante :

- Lot 1 « Réseaux – Assainissement autonome » : entreprise NEROCAN, Villefranche-de-Lauragais  
Pour un montant de 14 880 € HT
- Lot 2 « Menuiseries extérieures alu – Brise soleil » : entreprise MENUISERIES DU LAURAGAIS, Villefranche-de-Lauragais  
Pour un montant de 22 155.66 € HT

- Lot 3 « Démolition – Doublage – Cloisons – Menuiseries intérieures » : entreprise RIERA AGENCEMENT, Nailloux  
Pour un montant de 56 180 € HT
- Lot 4 « Electricité – Plomberie – Sanitaires – Chauffage - Ventilation » : entreprise H2P ELEC, Villefranche-de-Lauragais  
Pour un montant de 33 400.77 € HT
- Lot 5 « Carrelage - Peinture » : entreprise RIERA AGENCEMENT, Nailloux  
Pour un montant de 40 000 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 166 616.43 € HT.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer favorablement à l'attribution du marché comme énoncé.

**M.DATCHARRY** : je l'avais déjà dit au budget, je pense que c'est cher, très cher. C'est plus cher que le bâtiment, bâtiment pour lequel on a déjà effectué des travaux, je le rappelle. Je n'ai pas vu l'aménagement de la cuisine, il est inclus dans quel lot ? ce n'est pas comme ce qu'il y a à la maison des associations.

**MME GLEYES** : ce n'est pas une cuisine. C'est une salle de remise en température. Il y aura un frigo.

**MME CABANER** : c'est un marché à procédure adaptée, ça ne fait pas partie du marché.

**MME GLEYES** : une précision : cette maison des familles ne va pas être utilisée que le week-end, elle sera utilisée en semaine par les associations. Et 300m<sup>2</sup> de rénovation, réhabilitation, ça fait 555 € le m<sup>2</sup>, ce n'est pas énorme. Il faut arrêter de dire que ça fait cher.

La délibération est approuvée à 17 voix POUR, 4 CONTRE, et 0 Abstention.

#### **8. Délibération 19-057 : AVIS SUR LA VENTE « ENCLOS DU CAZAL » PAR L'OPHLM 31**

Madame le Maire donne la parole à madame Eva NAUTRE, adjointe.

**MME NAUTRE** indique que l'office public HLM de la Haute-Garonne avait prévu la vente des pavillons situés à la « Résidence l'Enclos du Cazal » dans le cadre de son plan de vente de 2011.

Cette vente avait fait l'objet, en 2012, d'une autorisation d'aliénation délivrée par le représentant de l'Etat dans le cadre des ventes de logements HLM au profit d'une personne physique ou morale.

Depuis 2011, aucune cession n'était intervenue.

Aujourd'hui, l'OPHLM 31, dans le cadre de son plan de vente 2019-2026, relance la mise en vente des-dits biens, soit 11 pavillons (2 T3 et 9 T4) situés « Enclos du Cazal », parcelle cadastrée section C n° 958. Une nouvelle autorisation de mise en vente a été votée par le conseil d'administration de l'OPHLM 31 lors de sa séance du 22 octobre 2018.

Les biens seront vendus en priorité aux habitants de l'office. En l'absence de candidature, l'OPHLM procédera à la vente des biens au profit de toute personne physique ou morale se portant acquéreur.

Conformément à l'article L443-7 du code de la construction et de l'habitation, il convient d'émettre un avis sur cette vente.

Ainsi, madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer favorablement sur cette vente.

La délibération est approuvée à 21 voix POUR, 0 CONTRE, et 0 Abstention.

#### **9. Délibération 19-058 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPLANADE DE LA FRATERNITÉ - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET**

Madame le Maire donne la parole à monsieur Pierre MARTY, adjoint au maire, en charge de la gestion et du suivi des travaux.

**M. MARTY** rappelle au Conseil Municipal que la désignation du maître d'œuvre pour le projet d'aménagement de l'Esplanade de la Fraternité a fait l'objet d'une délibération lors de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2019.

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par le cabinet SCE, qui a donc participé aux différentes phases d'études.

L'esquisse a été validée en commission « urbanisme-travaux » le 08 avril 2019.

L'avant-projet (AVP) a été présenté par le bureau d'études le 13 mai 2019. Des modifications mineures ont été prises en compte qui ne remettent pas en question ni le programme initial, ni l'enveloppe budgétaire allouée à l'opération.

L'AVP a fait l'objet d'un examen en commission travaux le 14 mai 2019.

L'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux pour la phase 1 est de : 513 214.10 € HT

Les travaux commenceront à l'automne 2019.

Considérant que l'avant-projet est conforme aux orientations du programme,  
Considérant que l'avant-projet a fait l'objet d'un examen en comité de pilotage et en commission travaux,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux,  
Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'avant-projet de l'opération « Aménagement de l'Esplanade de la Fraternité »,
- D'autoriser madame le maire à poursuivre les études de projet et à déposer la demande de permis d'aménager.

**M.DATCHARRY** : est-ce que la circulation a fait l'objet d'une étude bien précise ? Pour éviter le centre de Nailloux, des gens passent par les lotissements, ce qui explique l'état de la route à cet endroit-là. Est-ce que les flux ont été mesurés ? Est-ce que cet aménagement ne va pas renforcer les problèmes de circulation aussi à l'école ?

**MME GLEYES** : pour le moment, la rue des agriculteurs est toujours en double sens. Et au contraire, cet aménagement devrait faciliter la circulation, il y aura des améliorations.

**MME BORGETTO** : la circulation devant l'école s'est améliorée d'ailleurs au moment où a été installé le sens unique.

**M.DATCHARRY** : je voudrais revenir sur le plan, que sont ces bâtiments ?

**MME GLEYES** : vous les avez vus en commission, ces plans ont été envoyés à tous les élus, et vous n'avez jamais posé de questions. C'est un avant-projet.

**M.VIENNE** : ça a été présenté en commission travaux-urbanisme, on sait que vous n'êtes pas d'accord avec. Ceci dit, c'est une présentation de ce qu'on cherche à mettre en place pour le cœur du village, on cherche à mettre en place effectivement une esplanade avec des plateaux qui soit conviviale, pour laquelle on puisse avoir et des animations et des commerces, éventuellement une brasserie. C'est dans les orientations qu'on a mises dans le projet bourg-centre. On essaye de voir comment ça peut être monté. Ici c'est un avant-projet.

**MME SALVATORI** : le projet bourg-centre, j'ai demandé je ne sais combien de fois, le dossier. Je suis à la commission et je n'ai toujours pas le projet.

**M.VIENNE** : je demande toujours que les documents soient diffusés au sortir de commission, c'est pour ça que ça m'étonne. La candidature avait été envoyée et acceptée, c'est vraiment pour ça que ça m'étonne. Dans ce projet bourg-centre, on a mis une phase 1 et une phase 2, et dans cette phase 2 on cherche à orienter les commerces et habitations, pour dynamiser ce coin-là car dans la rue de la république ça ne s'y prête pas. Ça rentre dans une logique.

**M.DATCHARRY** : je me pose sur l'étude URBANIS, qui recommandait, comme on a déjà un centre de village de ne pas en recréer un ailleurs. On a des problèmes de circulation, et vous êtes en train d'aménager ce plateau qui est important car il y a des équilibres à trouver avec la rue de la république et avec la route d'Auterive, tout ça sans faire d'études de circulation, en prévoyant des commerces donc en décidant un certain nombre de choses qui sont déjà câblées et pour lesquelles vous préparez la suite. Donc, je vous le dis je suis contre ce projet et pas seulement pour des problèmes ponctuels, je suis en désaccord avec vos projets d'aménagement de Nailloux qui consistent à déplacer le centre, à faire des choses sans s'occuper de l'avenir, à remplir des espaces : vous avez une esplanade, vous la meublez, mais comment vont passer les voitures, est-ce que ça va changer quelque chose à l'accès des voitures ? la réponse est non et c'est pourquoi je ne voterai pas ce sujet-là et je serai contre jusqu'au bout et j'appelle même les Naillousains à rejeter ce projet. Et même pour le PLU, vous n'avez rien fait, vous avez maintenu l'accès au golf, vous avez refusé de bloquer des terrains pour une route pour débloquent le centre. Là vous continuez à boucher sans vous poser de questions.

**MME GLEYES** : il n'est pas sorti encore le PLU.

**M.DATCHARRY** : enfin si une route était prévue on le saurait.

**MME CABANER** : vous avez souvent tendance, quasiment tout le temps, à accuser en disant qu'on ne fait rien, qu'on fait mal, et en conséquence ce que je constate c'est que les solutions, vous n'avez pas voulu travailler avec nous, vous n'avez pas voulu les donner. Dans toutes les commissions, et particulièrement la commission finances parce que c'est la mienne, on vient, on écoute, et en conseil municipal on débat, mais c'est en commission qu'on doit débattre. Vous faites en effet le show au niveau du conseil, c'est très bien la population est au courant, il n'y a pas de problème sur ce point-là. Je pense que sur certains points vous avez été systématiquement avec nous pour travailler, on travaille, vous n'êtes pas d'accord c'est très bien. Ensuite, quand on a parlé de la circulation, il y a d'autres commissions auxquelles vous n'êtes pas venus, je pourrais reprendre depuis 2014, je n'ai pas les dates en tête, mais les feuilles de présence je les ai, je pourrai les reprendre. Et vous parlez beaucoup de voitures, mais je pense qu'aujourd'hui la ville n'est pas qu'à la voiture. Après c'est une position et je pense qu'il faut réfléchir à d'autres solutions que d'amener la voiture en permanence quelque part.

**M.DATCHARRY** : non. Je vais vous lister l'étude URBANIS avec laquelle je suis parfaitement d'accord : il faut resituer la place de la voiture dans Nailloux. Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait plus du tout de voitures. Quant à l'affirmation d'absence

dans les commissions je ne suis pas d'accord avec ça. Après vous nous reprochez de ne pas être constructifs, non ce n'est pas possible car à un moment quand ça se passe comme sur la maison Médale, nous nous retirons du jeu.

**MME CABANER** : je vous parle des commissions finances, je vous prends sur un point qui est l'argent car vous n'arrêtez pas d'en parler, donc je pointe les commissions finances, sur ce point, car jamais vous n'avez fait de propositions financièrement parlant, jamais. Je vous parle de quelque chose sur laquelle on a discuté, jamais vous n'êtes venus, sur des différents tarifs qui sont liés à la commission finances. Je ne parle que de cette commission.

**M.DATCHARRY** : je m'inscris en faux à ce que vous dites. Je participe aux conversations.

**MME CABANER** : vous êtes un bon interlocuteur mais pas pour avancer des idées ni pour donner des propositions.

**M.DATCHARRY** : une fois que vous avez dit ça, qui tient du personnel qui n'a rien à voir avec notre action. Moi je vous dis que la politique que vous voulez mener en matière de centre de Nailloux, est une politique qui ne repose sur rien. Après vous pouvez penser ce que vous voulez de moi, de mon action, je suis ici pour faire cesser un manque de gouvernance qui dure depuis 15 ans, et comme le démontre ce projet-là qui perdure. C'est la responsabilité des quelques conseillers municipaux qui nous restent aujourd'hui. On est bien d'accord ? Mais aujourd'hui, moi, comme vous, je ne joue pas forcément les élections.

**MME CABANER** : ce n'est pas un jeu.

**M.DATCHARRY** : oui, mais autant la maison Médale, c'est secondaire, autant ce projet-là est prioritaire.

**M.VIENNE** : sur la circulation, vous avez participé à la réunion, enfin M.OPALA était présent. Au contraire, on trouvait que c'était bien d'avoir séparé les deux sens de circulation, de garder la rue des agriculteurs dans le centre, mais effectivement, la seule remarque qu'il ait faite c'est d'avoir un chemin piétons un peu sorti de cette voie de circulation. C'est vrai que c'est difficile de gérer des voitures, il faut de toute façon les faire passer dans le centre-bourg et c'est quelque chose qui ne sera jamais accepté. Dans les anciennes commissions urbanisme, le lotissement les Portes de Nailloux c'était considéré comme la déviation de la grande rue et on a vu ce que ça a donné, il a fallu mettre des quilles partout pour faire ralentir les véhicules qui passaient comme sur une déviation à grande vitesse. On a toujours cherché à faire une voie dans le centre-bourg et on n'y arrivait jamais...

**M.DATCHARRY** : c'est sûr en partant comme ça on n'y arrivera jamais. Quant à la déviation, si tu avais eu deux sous de jugeote et si MME CABANER avait pu le prévoir en commission finances, c'était prévisible que les gens allaient passer par là. Comme quand vous avez ouvert la rue des agriculteurs, c'était prévisible que les gens allaient passer par là, on vous l'a dit les routes ne sont pas faites pour ça, il y aura des trous. Mais tout allait bien, la commission machin vous n'êtes pas venus, vous ne travaillez pas mais en attendant les routes sont farcies de trous.

**M.VIENNE** : j'aimerais bien finir de développer mes arguments et qu'on me laisse terminer. Je redis une autre fois, dans l'étude URBANIS pour la circulation, si vous trouvez des gens qui arrivent à faire passer une route à grande circulation dans la configuration telle que la nôtre, en considérant les contraintes géographiques, les contraintes d'habitations existantes, etc... c'est très bien. Pour le PLU, on a mis dans le PADD, car on n'en est pas encore à décider des routes, le principe d'avoir une déviation, je suis un peu sceptique sur qui un jour pourra la faire et qui pourra la payer. Donc si les prochains arrivent à la faire, tant mieux, ce sera prévu. Et je rappelle que le PLU c'est pour 10 ans.

**M.DATCHARRY** : juste un dernier mot, ce que tu me dis là, c'est jamais possible, ça me rappelle ce que tu nous as dit notamment, avant les élections, quand nous avons commencé à dire que l'école J.ROSTAND posait problème, il faut réhabiliter cette école, vous nous avez ri au nez en nous disant que c'était impossible. Je te ressortirai les écrits. On a vu par la suite, que c'est devenu possible. Donc, M.VIENNE, je suis en désaccord avec vous, avec l'idée générale que vous professez notamment en question d'urbanisme.

**M.VIENNE** : et encore une fois je rappelle que l'étude URBANIS était circonscrite à la Bastide, à la place de l'église et à la Halle. Elle n'a jamais eu pour objet de dire ce qu'il fallait faire dans le reste de Nailloux. Deuxièmement, elle cherchait à donner des pistes pour l'arrêt du turnover des commerces sur le centre. Et donc, tant qu'on n'a pas un lieu convivial avec la possibilité de voir les voitures garées à côté, l'esplanade de la fraternité c'est 110 places, donc je pense que c'est une bonne stratégie de développer un centre de vie dans cet endroit. Et je pense que ce serait très difficile d'arriver à le faire dans la Bastide ou sur la place de l'Eglise. Ceci dit, on a créé un centre de co-working sur la place de l'église et ça ramène un peu d'animation.

**MME SALVATORI** : juste une remarque pour répondre à MME CABANER : on fait ce qu'on peut pour être dans les commissions et quand elles sont à 18 ou 20 h...

**MME CABANER** : je dois toujours adapter mon planning aux vôtres, et on travaille aussi.

**MME SALVATORI** : oui mais cette attaque je la trouve injuste car on est 5.

**MME CABANER** : ce n'est pas en matière de présence, mais en termes de participation. Participer.

**MME SALVATORI** : alors participer, franchement depuis le début, je me suis proposée sur la sécurité routière, sur l'urbanisme, M. DONNADIEU m'avait donné le dossier, j'ai travaillé dessus après j'ai donné le dossier et a été fait ce que vous vouliez avec, je ne pouvais pas maîtriser la suite. Des propositions pour améliorer le village, j'y ai passé du temps avec M. MARTY, j'ai fait des power point et ensuite je me rends compte que M.REFLOCH (DGS) n'était pas au courant, il ne les avait même jamais vus. Donc qu'on ne me dise pas qu'on n'a pas travaillé. J'ai fait des propositions et je n'ai eu



aucun retour. Quand j'ai appris que le dossier était parti, M.VIENNE m'a dit avoir considéré ce qu'il lui semblait pertinent. Mais on n'en a jamais discuté. Alors merci de ne pas dire qu'on n'a pas travaillé.

**MME CABANER** : alors, moi pour mes commissions je n'ai aucune proposition, aucun retour. En commission, on discute mais aucune proposition.

**M.VIENNE** : juste un dernier point pour le dossier centre-bourg, je vous rappelle que c'est une candidature auprès de la préfecture, que les projets après se déclinent projet par projet, thème par thème pour arriver à la signature, et c'est du boulot. Après on doit les travailler dossier par dossier. Le dossier centre-bourg, c'est juste une porte qu'on ouvre pour pouvoir encore chercher des subventions à la Région par exemple.

**MME GLEYES** : à présent on peut passer au vote de la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 17 voix POUR, 4 CONTRE, et 0 Abstention décide :

- d'approuver l'avant-projet du programme,
- d'autoriser madame le maire à poursuivre les études de projet et à déposer la demande de permis d'aménager.
- d'informer les partenaires financiers de cette décision,
- de lancer la consultation des entreprises,
- de donner mandat à madame le maire pour signer tous les documents nécessaires à cette affaire dont les autorisations d'urbanisme,
- qu'ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

## QUESTIONS DIVERSES

**MME GLEYES** : diverses informations.

En ce qui concerne Terres du Lauragais : un travail est en cours concernant les ordures ménagères, une étude sur les collectes a été réalisée. Et 3 communes ont été choisies, la nôtre, Calmont et Vielleville, pour une expérimentation qui sera pour le futur si c'est validé. M.DATCHARRY fait partie de la commission environnement à Terres du Lauragais, il suit les dossiers donc je lui donne la parole.

**M.DATCHARRY** : aujourd'hui à Terres du Lauragais pour les ordures ménagères, il y a 3 ex zones : Cœur Lauragais (Caraman, Lanta) qui sous-traite au SIVOM, on ne va rien changer pour l'instant, ça se passe bien. Nous avons Cap Lauragais qui fait ses ramasses en interne et schématiquement a des containers à poubelles partout, mais Vielleville par exemple, 300 habitants, a 18 containers à poubelles répartis dans la commune. Et CoLaurSud qui a déjà travaillé à un regroupement de façon à diminuer le nombre de poubelles dans les rues et qui a déjà une approche. Sur cette base, étant donné ce qu'on a déjà, et une réglementation qui évolue notamment sur les biodéchets et le plastique, nous allons devoir mettre en ligne de nouveaux contenants, nous allons devoir changer nos camions et améliorer nos performances pour une raison simple, c'est qu'on est à 14,4 et que 14,4 c'est très cher pour des ordures ménagères. Donc se pose la réflexion, pour la prochaine mandature, qu'est-ce qu'on fait ? est-ce qu'on perfectionne le système actuel type CoLaurSud c'est-à-dire qu'on a des points de concentration avec des containers, plus derrière des camions poubelles ? Ou est-ce que la solution consiste, comme c'est le cas à Cap Lauragais, à être quasiment devant la porte des gens, on passe point par point comme si tout le monde avait sa poubelle personnelle ? Ou alors autre solution, qui aujourd'hui semble être la plus pointue, et c'est pourquoi on fait une analyse complémentaire, qui est de dire que chaque point d'ordures ménagères regroupe 4 containers, sur ceux-ci des colonnes ajoutées. Une colonne fait 4m<sup>3</sup>, pour un ordre d'idée un container fait 0,6m<sup>3</sup>, donc par exemple on met 4 colonnes de 4m<sup>3</sup> en ligne, ce sont des colonnes qui s'ouvrent avec le pied, et qui sont en acier et étanches, ce sont des points de relèvement, et donc on centralise les ordures ménagères. C'est-à-dire qu'on va avoir encore moins de coins de dépose d'ordures ménagères mais à un moment donné il faut rester dans l'acceptable pour les gens. Alors on gagne de l'argent comment ? 1 : on fait moins de kilomètres, car une colonne fait 4m<sup>3</sup> forcément ça fait moins de déplacements qu'avec plusieurs containers de 0,6m<sup>3</sup>. 2 : les camions sont avec des grues robotisées, le chauffeur a un joystick qui lui permet de commander la prise de la colonne, de la déplacer au-dessus du camion et ensuite la colonne s'ouvre par-dessous pour vider dans le camion, et ensuite il remet la colonne en place, c'est 1 minute 20, qu'il pleuve ou vente. Le chauffeur ne descend pas de son camion. Donc on va diviser les effectifs par 3. On va diviser les km par 2. Donc ce sont les 2 postes importants dans les ordures ménagères. Par rapport à ce projet-là qui aujourd'hui est le plus prometteur car il nous permet de répondre à la législation, il nous permet d'espérer des gains car si demain et c'est le cas on fait du compost, du biodéchet, etc...aujourd'hui dans nos ordures ménagères c'est 50% de choses qui peuvent être du biodéchet ou du compost, donc déjà, on verra que les pertes il y en aura de moins en moins. Donc pour ce projet on a pris des ratios, car pour le tailler globalement on est parti du nombre d'habitants et d'un point de prélèvement car tous les coûts se traduisent par un point de prélèvement ; donc on en a prévu 72 et c'est lié à la population. Mais pour être sûr que le service ne régresse pas, on a fait des simulations sur un certain nombre de villes significatives dont Nailloux, c'est-à-dire que, avec l'aide de M.MARTY on a placé, comme si on démarrait demain matin, tous les containers. Et ça avec des critères

du type : pas de containers dans le centre-ville, pas à plus de 200 m, le maximum c'est 100 m, dans les lotissements on a mis les containers plutôt aux entrées, et pour les hors agglomération pas au-delà des 600 m. Pour les petites communes c'est plutôt difficile, on est plutôt sur 1 par 80 que 1 pour 20. Aujourd'hui, tous les résultats sont plutôt positifs. Je pense que c'est la solution à venir. Le SIVOM qui aujourd'hui s'occupe de ex-Cœur Lauragais allait basculer d'ici 2 ans sur cette solution-là. A savoir que ce n'est pas la technicité qui est en cause. C'est que les gens vont passer de la poubelle devant la porte à la poubelle à 200 m, dans un contexte où ils sont passés à la taxe. Donc aujourd'hui on est en train de travailler ça à Terres du Lauragais, pour le reste c'est plié. Il va y avoir une décision en juillet, ce sera un conseil communautaire exprès pour ça, sur lequel on expliquera tous les tenants et aboutissants, de façon à se prononcer sur le choix d'une solution. Moi avec votre accord, on votera la solution que je viens d'exposer. Dans tous les cas on change de logique. On aura un accompagnement à faire peut-être plus sur certaines communes. Et je ne pense pas que sur Nailloux, il y ait des problèmes. Et un point positif, on va avoir des coins poubelles propres et structurés. Et globalement on devrait s'y retrouver. Et si on ne vote pas à ce conseil communautaire, on va avoir le problème des camions qui se retrouvent en surcharge.

**MME GLEYSES** : les containers dans le futur pourront être enterrés ?

**M.DATCHARRY** : oui. Dans le futur, il faut d'abord valider la solution. Si c'est enterré, c'est à la charge de la commune. Par contre si c'est en plein air, c'est à la charge de Terres du Lauragais. Et pour l'effectif, il est évident qu'on va changer le métier des gens. Les ripeurs, ce sont eux qui sont concernés, font l'objet d'un plan spécial qui est en train de se construire avec le service des Ressources Humaines. Ce sera un plan spécifique pour les repositionner dans le cadre de la Fonction publique sur Terres du Lauragais ou ailleurs, c'est un sujet qui n'est pas oublié.

**MME GLEYSES** : c'est important parce que passer de 4-5 par camion à un seul, ce n'est pas simple.

**M.DATCHARRY** : actuellement ça représente 10 personnes. La décision qui sera prise sera de principe, c'est-à-dire qu'on va valider les études, après la décision de mettre en œuvre sera initialisée par la prochaine mandature.

**MME GLEYSES** : mais le travail sera déjà bien engagé.

**M.DATCHARRY** : oui, et franchement c'est bien. Pour autant il faudra l'expliquer, et c'est là aussi d'où l'objet de cette communication, il faudra que les conseils municipaux soient bien en phase. Qu'on soit tous en phase sur ce point et ce n'est pas le cas de tous les conseils.

**M.VIENNE** : c'est pourquoi je pense qu'il faudra vraiment faire un travail d'information, mettre en place un plan d'actions pour permettre l'incitatif qui ne sera pas permis avec ces nouveaux containers.

**M.DATCHARRY** : on est d'accord. L'incitatif aujourd'hui, on ne le considère pas car on ne veut pas mélanger les sujets. On parle des techniques de ramassage. Aujourd'hui, l'incitatif avec les containers va être compliqué, en plus on n'a pas choisi à la taxe, ce n'est pas le meilleur mode, mais il y a d'autres obstacles. Quoiqu'il en soit, l'incitatif sera dans un second temps, une fois qu'on aura démarré quasiment en parallèle, il sera dans le viseur pour diminuer le tonnage. Mais il y a plusieurs types d'incitatifs qui apparaissent avec ces systèmes, par exemple, des communes ne font de l'incitatif et ramassent tout gratuitement simplement tu payes le bio déchet. C'est-à-dire que là où tu pourrais l'éliminer ne pas demander à ce qu'on te l'enlève, tu payes car tu as choisi de ne pas l'éliminer toi-même, par exemple. Ces systèmes permettent l'incitatif.

**MME GLEYSES** : concernant le bilan du passeport du civisme : il manque quelques éléments et cette information sera présentée au prochain conseil, et je donne la parole à MME LEGRAND.

**MME LEGRAND** :

Passeport du civisme : on arrive en fin d'année scolaire, et lors de cette année scolaire on a proposé aux enfants de CM2 et certains de CM1, un parcours du passeport civisme. Dans ce passeport, que je vous avais présenté il y a quelques mois, on avait décidé que la remise de diplômes pour les élèves se ferait samedi 25 mai. Aussi, on avait décidé de faire une journée citoyenneté avec les différents partenaires, et d'y associer les jeunes du collège et des lycées et au regard du contexte, et d'un manque de personnels etc...on a décidé de le faire en deux phases. C'est-à-dire on fait une matinée citoyenne samedi, pour clôturer cette première édition du passeport du civisme. Et on reporte le volet avec les jeunes.

Donc samedi, avec l'ensemble des élèves de l'élémentaire, nous aurons une animation ludique et pédagogique, qui met en valeur l'esprit sportif. Je vous rappelle que ces enfants avaient des missions, on a incité les enfants à s'engager, à discuter, à débattre, etc... et pour aller au bout de la démarche, dans le cadre d'une animation, d'imaginer 2050, comment ils voient Nailloux en 2050. L'idée est de les faire plancher sur un système d'affiches, c'est une animation assurée par des professionnels, à l'initiative de Léo LAGRANGE. On aura la remise de diplômes. Ensuite, en avant-première, on a souhaité leur remettre un fascicule, « le Petit quotidien, la République expliquée aux enfants », qui est très bien fait. Ensuite on aura un temps d'inauguration du graffiti réalisé sur les gradins du stade sur le thème du sport et de la citoyenneté. Ce graff a été réalisé par des artistes et avec la contribution très active des élèves de 5<sup>ème</sup> de MME KAMINSKI (professeur d'arts plastiques du collège de Nailloux). Les élèves ont décidé du thème, ils ont choisi « Esprit d'équipe » avec des couleurs de l'USN (association de foot de Nailloux), c'est important, et en suggérant les couleurs du drapeau français. L'association USN a été associée au moment de la proposition faite par les élèves. E donc après ce temps d'inauguration, on partagera

un temps de restauration avec auberge espagnole, je vous attends nombreux. Au départ, ça devait se faire en plein air, sur le stade avec l'inauguration, mais vu les conditions météo annoncées, le repas sera sous le préau de l'école J.ROSTAND.

Permanences à la MSAP d'un agent des impôts : comme vous le savez le trésor public a fermé en janvier 2019. Et la Direction Régionale des Finances Publiques d'Occitanie, puisqu'ils ont le souhait de se rapprocher des Maisons des Services au Public (MSAP) et ce de manière générale, a proposé à Terres du Lauragais et plus spécifiquement à la MSAP de tenir une permanence tous les mercredis, matin et après-midi. C'est sans rendez-vous et c'est pour assurer l'accueil des contribuables pour le traitement de la majorité des opérations qui peuvent être accomplies aux guichets d'un centre des finances publiques, pour l'utilisation de l'espace personnel de l'utilisateur, les renseignements généraux qui concernent la déclaration des revenus, l'aide à la mise à jours des éléments nécessaires au prélèvement à la source. L'agent des impôts s'occupera aussi des dépôts d'une réclamation relative à l'impôt sur le revenu, aux impôts locaux, ...et ensuite tout ce qui est adhésion à la mensualisation par exemple. En fait, c'est un plus pour la commune car ces éléments d'information n'étaient pas donnés à la trésorerie donc il fallait aller sur Toulouse. La trésorerie travaillait sur les recouvrements et non toute cette partie d'aide à l'utilisateur pour les déclarations par exemple. Ça répond à un besoin.

**MME GLEYES** : pour rappel : les élections européennes ce dimanche 26 mai, et je remercie les élus qui ont répondu au planning pour les permanences de tenues des bureaux de votes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22h05 et annonce un prochain conseil le mercredi 26 juin 2019.